

**Convocation du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2025**

**Vendredi 17 octobre 2025 à 18h00**

**Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan**

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2025,
- 2) Non maintien dans ses fonctions du 3ème Adjoint au Maire,
- 3) Modification du nombre d'Adjoints.

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept octobre à dix-huit heures**, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Aureilhan.

**PRESENTS** : Emmanuel ALONSO, Maire, Isabelle CHEDEVILLE, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Philippe ZANCHETTA, Frédérique BELLARDI, Albert LASBATS, Maires-Adjoints, Brigitte BAGES, Suzan DEWAN, Conseillères Municipales déléguées, Yannick BOUBÉE, Hind SALHI, Daniel RIVIERE, Sylvie CARRERE, Sonia BELLECOUR, Sophie RIBUOT-MARION, Jocelyne JOANDET, Patrick PICHOU, André BOYRIE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Anna MECA, Maire-Adjointe, Béatrice FABRE, Sylvain RULL, Yannick LONCAN, Olivier ESCOT-SEP, Philippe DUSSERT, Richard LEDUC, Francis LAINE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Anna MECA (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Béatrice FABRE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE), Sylvain RULL (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Yannick LONCAN (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Olivier ESCOT-SEP (pouvoir à Daniel RIVIERE), Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Richard LEDUC (pouvoir à Suzan DEWAN), Francis LAINE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Myriam LAGARDE (pouvoir à Jean CORNET).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h02.

« Merci à chacune et chacun et pour votre présence à ce Conseil Municipal. Ce qui nous réunit ce soir, c'est la décision de Virginie FAVERON de conduire sa liste pour 2026, en concurrence de celle du Maire sortant, qui n'a pas encore annoncé sa candidature.

Moment triste, de rupture, et dépitant du point de vue citoyen, tant il fait écho au contexte national où les intérêts politiciens l'emportent sur l'intérêt général. Et, moment de transparence et de vérité.

Étant en réflexion sur la future liste, n'étant toujours pas déclaré candidat, mais me projetant, j'ai annoncé à Virginie FAVERON que quoi qu'il en soit, elle ne ferait pas partie de cette future équipe, tout en lui permettant de finir ce mandat, le mandat en cours, en qualité de Troisième Adjointe au sein de l'équipe actuelle. Aucune volonté donc, d'éviction ou de mise à l'écart. Bien au contraire.

Sa réaction a été de déclarer, je cite « je monte une liste, et tu m'auras en face ». Dès cet instant, une vigilance a été formulée sur la responsabilité et l'intégrité qu'impliquait ce choix de rester dans l'équipe, tout en conduisant une liste concurrente

Or, dès le dimanche 5 octobre, sa liste était oralement en construction. Le 6, officialisée par une publication de presse numérique, et relayée le mercredi 9 par deux autres titres.

La machine était lancée. Tout cela en restant adjointe ? Pour moi, pour mes co-équipiers, impensable !

Comment imaginer que l'on puisse travailler au sein d'une équipe, en même temps que l'on déclare monter une liste contre le premier de cette équipe, et toute l'équipe en conséquence ? Seul, dans la gestion municipale on n'est rien : il n'y a que l'équipe qui fait sens. Avec au cœur, le respect et la loyauté du collectif. Ces deux termes, mis en avant fortement par la désormais candidate, auraient pu l'amener à démissionner, clarifiant ainsi elle-même la situation.

Mais non. Ça n'a pas été son choix, nous laissant donc la charge de cette action, ce que, comme d'habitude, nous ferons bien, c'est-à-dire dans le cadre légal du Code Général des Collectivités Territoriales, et entièrement.

A partir de ce moment, deux décisions ont dû être prises :

- Une appartenant au Maire et à lui seul, qu'est le retrait des délégations qu'il avait accordé par arrêté. Cela a été fait le 8 octobre.
- L'autre, appartenant au Conseil Municipal, qui a élu les Adjoints. C'est bien ce qui nous réunit ce soir, vous proposant le non maintien dans la fonction d'Adjointe de Virginie FAVERON, conséquence directe de la première décision, à savoir le retrait des délégations. Une seconde délibération proposera la modification du tableau des Adjoints. »

Madame Isabelle CHEDEVILLE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des procurations.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2025.

## **Non maintien dans ses fonctions du 3ème Adjoint au Maire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2023 relative à l'élection des Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté n° 2023-354 en date du 19 juin 2023 portant délégation au 3ème Adjoint au Maire dans les domaines de l'Education, l'Enfance, la Jeunesse et la Restauration Scolaire ;

Vu l'arrêté n° 2025-488 en date du 08 octobre 2025 portant retrait de l'ensemble des délégations au 3ème Adjoint au Maire ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale ;

Considérant qu'aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de décider du non maintien dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Madame Virginie FAVERON.

Madame FAVERON demande à Monsieur le Maire la possibilité de s'exprimer, ce dernier lui donne la parole :

« Je vais prendre aussi la parole pour exprimer ce que j'ai ressenti.

Je remercie Monsieur le Maire de me donner aujourd'hui la parole. Jour qui marque un tournant. Un tournant pour mon parcours, celui d'un mandat de plus de onze années. Et celui d'un avenir que je veux haut en couleurs.

Vendredi 4 octobre j'ai été informée de ma mise à l'écart de la liste municipale pour 2026. Une décision prise sans concertation, sans échange, sans humanité. Je l'aurais acceptée si elle avait été portée avec respect. Mais ce n'est pas ce que j'ai vécu.

On m'accuse d'avoir mis en péril la Municipalité. Pourtant, le projet concerné, jeux en bois des écoles maternelles, a été voté en Bureau Municipal. Et le devis signé par Monsieur le Maire lui-même. Des écarts, des erreurs, chacun peut en commettre. Mais les miennes ne justifient pas un tel traitement. Je suis une femme de terrain, présente en Mairie, même pendant ma grossesse en 2017. Disponible pour les réunions, que ce soit en journée ou en soirée. Tout en travaillant à temps plein à la Mairie de Séméac ou au Département maintenant. Tout en servant Aureilhan avec passion.

Ce vendredi-là, après une réunion de travail qui s'était bien déroulée avec Monsieur le Maire, Christian ZYTYNSKI et moi-même, Monsieur le Maire m'a demandé, avant de sortir, de lui accorder quinze minutes. Quinze minutes pour effacer onze années. Onze années d'engagement. Quinze minutes pour me demander de ne pas fuir alors que j'étais déjà poussée vers la sortie. J'ai appris que cette décision avait été prise avant l'été, bien avant l'été. Que les Adjoints avaient été informés deux heures avant moi, le même jour, après un appel du Directeur de Cabinet pour une réunion, une réunion urgente et secrète à 14h00. Personne ne m'a mise au courant.

Face à ces méthodes, j'ai décidé de présenter ma propre liste aux Municipales de 2026 en réaction, en effet, de la surprise que j'ai eu ce jour-là. Mais, ni par

vengeance, ni par colère, mais par conviction. Je veux porter une voix libre, sincère et humaine. Une voix pour les femmes, pour les citoyens et pour Aureilhan.

Je me remets aujourd’hui à votre décision. Je n’ai ni colère comme je l’ai dit, ni rancune. Votez en votre âme et conscience, je ne regrette rien, absolument rien. Je suis fière de mon parcours et plus que jamais motivée à 200% pour cette belle et nouvelle aventure. Nous verrons bien aujourd’hui si vous êtes libres de vos votes. Ou si le bloc de Monsieur le Maire cautionne encore ces méthodes.

Quoiqu'il en soit, je n'en voudrais à personne et je vous remercie toutes et tous pour les messages de sympathie, les témoignages que vous m'avez apportés qui m'ont été d'un grand soutien. Aujourd'hui, comme je l'ai dit aux journalistes, je n'ai pas peur et je suis fière de porter cet engagement humain et citoyen. Merci pour votre écoute. Vive Aureilhan, vive l'engagement citoyen et vive l'humanité. »

Madame CHEDEVILLE s'exprime à son tour :

« Merci Monsieur le Maire. Je ne savais pas si j'allais prendre la parole ce soir. Je me doutais que tu interviendrais Virginie, au cas où, en ma qualité de première adjointe, j'ai préparé une intervention. Je vais vous la lire.

Chers collègues, premièrement et en quelques mots, permettez-moi de réaffirmer mon soutien total et entier à la décision que vous avez prise Monsieur le Maire, que tu as prise, Emmanuel. Tout cela relève d'une expression personnelle, mais les mots doivent nous permettre de porter le débat au niveau de l'analyse.

Le bon fonctionnement de notre municipalité repose sur une équipe unie et une confiance mutuelle entre les élus, notamment au sein de l'exécutif.

La rupture de cette confiance, accentuée par ta candidature publique Virginie, rend la poursuite d'une collaboration sincère impossible dans les domaines délégués. C'est pourquoi cette décision est prise dans le seul intérêt de la bonne marche de notre administration communale et de la réalisation de notre programme. Notre boussole demeure, hier comme aujourd'hui, et demeurera toujours, l'intérêt général. »

Monsieur RIVIERE précise que pour les décisions qu'ils sont amenés à prendre, deux expressions sont possibles :

- le vote à main levée,
- le vote à bulletin secret.

Il ajoute que la multiplicité des listes pour les Municipales à venir l'inquiète.

Monsieur ZYTYNSKI prend la parole :

« Merci Monsieur le Maire. La situation que nous vivons est un moment éprouvant, individuellement et collectivement.

D'abord parce qu'elle s'inscrit contre le collectif, comme l'a rappelé Isabelle. Or, entre ces murs, le collectif a toujours été placé au-dessus des intérêts individuels. Même notre Maire respecte cette dimension.

Ensuite, parce que cette situation n'a rien de politique, au sens noble du terme, qui renvoie purement et simplement à l'administration de la Cité. Non, bien au contraire. Cette démarche est personnelle, dirigée contre le Maire seul, indépendamment des

membres de l'équipe. Mais les aventures individuelles sont toujours peu de chose face à la dynamique collective, et les attaques personnelles ne peuvent mener qu'à une impasse, alors que les attentes des administrés sont portées sur des préoccupations immédiates, du quotidien, pour aujourd'hui et pour demain, auxquelles un seul homme ou femme, ne saurait répondre seul.

En plaçant ta démarche, Virginie, sur cette ligne de crête particulièrement escarpée, d'une démarche personnelle, tu fais ainsi étalage du peu de considération à l'égard du collectif. Cette initiative, même si je la déplore, a le mérite de la clarification. »

Madame DEWAN s'exprime à son tour :

« Je n'ai rien préparé mais je parle par rapport à ma personnalité. Être un Adjoint n'est pas un poste à vie. Tout simplement, ça ne marche pas comme ça. Ce n'est pas être fonctionnaire ou titulaire à vie. Si tous les Adjoints qui n'ont pas été renouvelés doivent monter une liste contre le Maire, on ne serait pas là. De mon expérience, cela n'a jamais été les mêmes Adjoints à vie. Donc il y a une question d'égo.

Onze ans, oui onze ans. Sûrement il y a eu des bons moments et des moments moins bons. Mais c'était un travail d'équipe. Il fallait l'accepter. Aujourd'hui, si c'est le non maintien, c'est pour avoir la paix. Donc je vais voter le non maintien. »

Monsieur BOYRIE réaffirme qu'il y a la possibilité d'avoir deux votes. Précisant que l'opposition n'est au courant de rien et ne sait pas du tout ce qui s'est passé, il indique que son groupe votera contre.

Monsieur ZANCHETTA s'adresse Madame FAVERON :

« La situation n'est pas agréable puisque tu n'es pas la seule à avoir passée onze ans à travailler pour la Collectivité. On nous demande aujourd'hui de statuer quant au maintien ou non de tes fonctions en tant que Maire-Adjointe, il me paraît difficilement envisageable de pouvoir te maintenir dans tes fonctions compte tenu de la décision que tu as prise.

Cette décision elle te regarde, tu avais tout à fait le droit de le faire. Maintenant on doit statuer ici sur le fait d'avoir quelqu'un qui veut faire une démarche en parallèle de la démarche collective du Bureau et du Conseil actuel. C'est ton choix, mais il me semble difficilement acceptable que tu sois maintenue dans ses fonctions là, compte-tenu de ta prise de décision.

Je ne suis pas là pour ça, ça m'embête. Il faut des règles à tout, en sport comme ailleurs, quand la balle franchit la ligne, il y a des règles qui s'établissent et ici c'est la même chose. »

Monsieur ALBATS intervient :

« C'est un moment très éprouvant. Je ne suis pas contre la future candidate. Nous avons démarré ensemble en 2014. Je suis dans l'obligation, c'est du respect, de la loyauté, je veux respecter le collectif. C'est comme une équipe de foot, on a un entraîneur et j'ai décidé de repartir pour une nouvelle aventure que je veux partager avec Emmanuel. Je voterai le non maintien. »

Monsieur BOUBÉE déclare :

« Je n'avais pas prévu de parler ce soir. Mais le ton que tu as utilisé Virginie fait que je prends la parole.

Toutes les interventions ont été faites sur un ton calme, mesuré, posé. Je t'ai senti très déterminée et en colère. La colère est mauvaise conseillère. Onze années d'engagement, j'en ai quarante-huit, seize comme Maire. Tu as dit que tu avais beaucoup appris de moi : si tu avais beaucoup appris de moi nous ne serions pas là ce soir. Je n'ai donc pas tout réussi car ce soir c'est très pénible pour tous, pour tout le monde parce qu'ici personne ne veut de mal à quiconque. Ni Emmanuel à toi, ni toi à Emmanuel j'espère.

J'ai des inquiétudes. Nous sommes issus de la même famille politique, on a les mêmes valeurs, en particulier celle du respect de soi et du respect des autres et je suis préoccupé pour l'avenir.

Tu es une femme libre, tu as repris ta liberté. Je ne vais pas commenter les décisions de Monsieur le Maire. Je sais trop combien la tâche est difficile et que, comme Emmanuel l'a dit très justement, seul on ne peut rien faire mais parfois quand on est Maire, on est seul.

Mes chers collègues vous savez que c'est le Conseil Municipal qui crée le poste d'Adjoint, qui élit les Adjoints, mais c'est le Maire qui donne les délégations. Et pourquoi le Maire donne des délégations à un Conseiller Municipal ? Parce qu'il a confiance. Et qu'il attend en effet de la loyauté. C'est peut-être des notions subjectives, mais c'est là-dessus que la société est bâtie.

Je connais Emmanuel, je te connais Virginie, comme tu l'as dit je t'ai fait confiance en 2014. Je connais Emmanuel, en 2014, j'ai décidé d'en faire mon 1<sup>er</sup> Adjoint. Je ne vais pas dire ce que je pense d'Emmanuel dans les détails parce cela ne regarde qu'Emmanuel et moi. Emmanuel est l'homme de la situation. Aujourd'hui, gérer une collectivité c'est extrêmement compliqué. Tu le sais, les moyens financiers sont amoindris, les exigences des citoyens sont plus fortes. C'est pour ça qu'en effet, qu'il n'y a pas de femmes et d'hommes providentiels, il y a une équipe.

Je ne jugerai pas, ni ta décision ni les raisons pour lesquelles Emmanuel t'a enlevé ta délégation. Mais j'ai une certitude, et je n'en ai pas souvent des certitudes parce que je méfie des gens qui ont beaucoup de certitudes. Si Emmanuel t'a enlevé les délégations, c'est qu'il fallait qu'il le fasse. Je le dis publiquement, ma confiance est totale et entière envers lui. Emmanuel est un homme qui, contrairement à ce que tes propos pourraient laisser penser, a beaucoup de respect pour les femmes. Quant à ta candidature Virginie, ce n'est pas une candidature de femme martyrisée. Pardonne-moi de te dire ça mais je n'ai jamais vécu des moments où tu aurais été victimisée. C'est la candidature de quelqu'un qui, certainement, a été blessée, vexée, qui est en colère et qui a réfléchi. La colère est mauvaise conseillère Virginie. Je ne souhaite à tous aucun mal. Je souhaite que pour tous, pour tout ça, même s'il y a un affrontement citoyen, que personne n'y laisse des plumes.

On a tous nos points de fragilité, de manière très transparente tu as signalé les tiens, je veux qu'il ne t'arrive rien Virginie. Je ne veux pas, que suite à un moment de colère, une décision que tu n'as peut-être pas complètement maîtrisée te porte préjudice.

Vous avez compris, je n'ai aucun état d'âme ce soir, ce n'est pas à l'affect que l'on travaille.

Tu ne peux pas être candidate contre l'équipe et être au Conseil Municipal, ça tu le sais. C'est parfaitement impossible. D'ailleurs, tu aurais pu démissionner, cela aurait facilité les choses et nous ne serions pas là ce soir, à se dire ce que nous sommes en train de se dire. Moi je n'ai aucun état d'âme à voter cette délibération parce qu'elle est tout simplement rationnelle. Dans cette situation, il faut de la raison. Voilà ce que je voulais dire. Aureilhan mérite une équipe soudée, unie, pour l'intérêt général. Emmanuel en est le garant. »

Monsieur PICHOU s'exprime à son tour :

« Je ne suis pas un grand orateur et je ne suis pas non plus un grand politicien. J'ai rejoint l'équipe et j'en remercie énormément Yannick parce ça a été une expérience vraiment très importante et j'ai apprécié aussi de rencontrer tous les gens que j'ai pu rencontrer, que ce soit du groupe majoritaire ou de l'opposition. J'ai trouvé qu'à Aureilhan tout se passe vraiment dans la discussion, dans le consensus. Ce qui m'a fait rejoindre l'équipe c'est que je connaissais Isabelle et quelques nouveaux Conseillers, qui sont là ou qui ne sont plus là. Je rejoins Philippe et d'autres qui font qu'effectivement Virginie, en montant une liste, on peut difficilement participer aux décisions qui vont venir et qui vont forcément être en conflit avec la suite.

Mais, je tenais aussi à dire, moi je ne suis pas dans les affres de la politique et je sais que le travail d'Adjoint est très complexe, vous avez tous des dossiers extrêmement complexes à gérer où nous, les Conseillers, intervenons de façon modérée. Je suis Virginie sur les affaires scolaires depuis que je suis papa et donc depuis que mes enfants sont à l'école en tant que parent élu et donc, je vois aussi l'énorme travail qui a été accompli, pas toute seule, avec la Mairie, avec les Elus, avec la DGS, avec tout un tas de paramètres et je tiens quand même à ce que ce ne soit pas oublié. Pour ma part je vais m'abstenir parce que malgré tout je comprends qu'il y ait un groupe, qu'il y ait un parti, qu'il y ait une union à garder, ça peut être risqué pour la suite. Mais j'estime aussi que le facteur humain existe. Moi le facteur humain, n'étant pas dans les affres de la politique, c'est quelque chose qui est important pour moi. »

Monsieur le Maire clôture ce tour de table :

« Merci aux collègues, toujours membres de l'équipe et pour certains en projection de campagne ensemble.

Ce dont veut témoigner le Maire d'Aureilhan, plus qu'Emmanuel ALONSO, c'est notre devoir de décision, pour la Commune et ses habitants, à la synthèse, l'équilibre, de quatre enjeux :

- La réalisation d'un projet politique et la gestion du quotidien.
- L'animation d'une équipe, dans sa dimension politique (les idées) et humaine (les personnes et leur engagement).
- Les moyens d'intervention que représentent les agents communaux. La Municipalité d'Aureilhan pilote, dans son quotidien, environ 80 agents qui sont ceux qui font le service public. C'est aussi un exercice qu'il faut assumer pleinement.
- Et enfin le contexte financier de notre Commune, dans son environnement (Etat, Région, Département, intercommunalité).

Dans cet exercice sensible, le rôle de conciliation, d'écoute, d'humanisme, s'équilibre à la croisée de ces quatre axes.

L'équipe, en collaboration, se doit d'être dans l'intégrité, l'honnêteté et la responsabilité. C'est cela qui est demandé à l'équipe, tous ensemble.

En conclusion, la confiance est au cœur de nos relations, ce qui a été rompu par Virginie FAVERON, qui se dit être une femme libre, et à qui nous redonnons, je l'espère très sincèrement ce soir, toute sa liberté, toute son autonomie. »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 23 voix pour, 2 abstentions (Patrick PICHOU, Hind SALHI) et 4 contre (Virginie FAVERON, André BOYRIE, Myriam LAGARDE et Jean CORNET), décide :**

- De ne pas maintenir Mme Virginie FAVERON dans ses fonctions d'Adjointe au Maire, suite au retrait de ses délégations,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, la 1ère Maire-Adjointe à prendre toute disposition utile pour l'exécution de cette délibération.

### **Modification du nombre d'Adjoints**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Pour la Commune d'AUREILHAN dont l'effectif légal est de 29 conseillers municipaux, l'application des 30% représente huit Adjoints au Maire.

Par délibération n°2023-40 du 19 juin 2023, le nombre d'Adjoints au Maire a été fixé à huit.

Par délibération de ce jour 17 octobre 2025, le Conseil Municipal a décidé du non maintien des fonctions d'adjoint au Maire de Madame Virginie FAVERON.

Compte tenu de la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la suppression du poste d'Adjoint au Maire ou sur l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

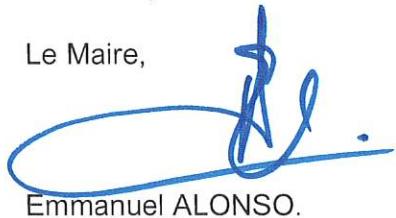
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 23 voix pour, 5 abstentions (Patrick PICHOU, Hind SALHI, André BOYRIE, Myriam LAGARDE et Jean CORNET) et 1 contre (Virginie FAVERON), décide :**

- De fixer à sept le nombre d'Adjoints au Maire ;
- De promouvoir d'un rang chacun des Adjoints d'un rang inférieur à celui qui a cessé ses fonctions (3ème Maire-Adjoint) ;
- De modifier en ce sens le tableau du Conseil Municipal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement la 1ère Maire-Adjointe à prendre toute disposition utile pour l'exécution de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h38.

Aureilhan, le 21 novembre 2025

Le Maire,



Emmanuel ALONSO.



La Secrétaire de séance,



Isabelle CHEDEVILLE.